

A photograph of water being poured into a clear glass. The water is captured in motion, creating splashes and ripples. The background is a dark, reflective surface with water droplets scattered around the base of the glass. The overall color palette is dominated by blues and greys, with a white shape in the top right corner containing text.

# Schéma Directeur de l'Eau Potable



## L'eau potable au Grand Pontarlier Les ambitions 2023-2038



## Edito

---



**Patrick GENRE,**  
Président de la  
Communauté de  
Communes du  
Grand Pontarlier



**Daniel DEFRASNE,**  
Vice-Président de  
la Communauté de  
Communes du  
Grand Pontarlier,  
en charge de l'eau  
et l'assainissement

Loin d'être inépuisable, notamment sur notre territoire calcaire et soumis également au réchauffement climatique, l'eau est assurément une richesse à protéger. Toute collectivité se doit aujourd'hui de mettre en œuvre une gestion optimisée, sécurisée et pérenne de cette ressource vitale. La Communauté de Communes du Grand Pontarlier répond à cet engagement en se dotant d'un schéma directeur de son réseau d'eau potable, pour définir les perspectives sur 15 ans, en vue :

- d'améliorer la qualité de l'eau distribuée
- de garantir une production correspondant aux besoins du territoire
- de sécuriser l'exploitation du réseau au quotidien

Cette démarche implique de nouveaux modes de gouvernance, des évolutions techniques et technologiques, ainsi qu'un engagement financier conséquent supporté par la Collectivité, au bénéfice de l'intérêt général et du bien être collectif. Ce Schéma directeur poursuit en effet des objectifs forts, qui se traduisent in fine par une amélioration de la qualité du service rendu à la population.

La CCGP entend relever le défi que représente la préservation de cette ressource commune et consacrera les moyens nécessaires pour y parvenir.

**Patrick GENRE,**  
**Daniel DEFRASNE**

## Un patrimoine harmonisé et modernisé qui s'inscrit dans le cadre du transfert de compétence

La compétence de l'eau potable est le service public permettant aux abonnés de disposer de l'eau au robinet. Cette compétence détenue par chaque commune jusqu'à présent, a été transférée depuis le 1er janvier 2022 à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier. C'est elle qui gère désormais le service de l'eau potable.

Les réseaux d'eau et tous les équipements permettant d'acheminer l'eau jusqu'aux abonnés étaient auparavant communaux. Ils présentent donc des niveaux de vétusté différents en fonction des investissements réalisés ou non par les communes. Il est apparu nécessaire de moderniser la partie des équipements devenue vétuste et d'harmoniser l'entretien des réseaux de manière à assurer dans de bonnes conditions la continuité et la gestion du service de l'eau potable.



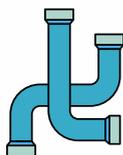


## Les chiffres clefs du service

**3,1 millions de m<sup>3</sup>**



**37 000 habitants**



**210 km de réseaux**



**15 réservoirs**



**7 puits de production**

L'eau potable de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier est issue des ressources souterraines, majoritairement de la nappe de l'Arlier avec un complément par les eaux du lac Saint-Point.

Ce sont en moyenne 8 500m<sup>3</sup>/j (soit le volume de 3 piscines olympiques) qui sont prélevés à travers 7 captages pour alimenter les 10 communes de la CCGP et 16 communes extérieures, soit plus de 37 000 habitants. Cette eau de bonne qualité transite par environ 210 km de réseaux, 15 réservoirs et 7 stations de pompage..





## **Le schéma directeur 2023-2038 : développer le service de l'eau intercommunal**

Afin d'améliorer la distribution de l'eau potable pour les 15 prochaines années, la CCGP a décidé de se doter d'un document de programmation de ses travaux et de ses actions : le schéma directeur 2023-2038.

Un état des lieux a été dressé sur le fonctionnement actuel des réseaux de distribution de l'eau potable. Des actions ont été identifiées et planifiées pour améliorer et pérenniser l'eau potable, de la ressource au robinet de l'utilisateur pour l'ensemble des communes.

Cette approche globale de la ressource et des réseaux permet de programmer des travaux de sécurisation de la production et de la distribution.

## Les objectifs du schéma directeur

- Mise en place d'une facture unique eau et assainissement pour mieux comprendre le lien entre les deux services.
- Mise en place d'un portail internet pour faciliter les démarches avec la Communauté de Communes et suivre ses factures.
- Mise en place d'alertes SMS lors des coupures d'eau et des restrictions d'usages.
- Interconnexion des puits pour répartir les prélèvements et ainsi éviter leur assèchement
- Interconnexion des réseaux de distribution pour sécuriser la distribution de l'eau jusqu'à l'abonné
- Modernisation des équipements de télémesure pour détecter plus rapidement d'éventuels incidents
- L'ambition est que 95 % des usagers disposent d'un secours automatique de l'alimentation en eau potable en cas d'incident.
- Renouvellement des conduites d'eau à risque de fuite ou de casse (3km/an) plus 1,2 km/an en accompagnement des travaux de voirie.
- Déploiement d'équipements de détection des fuites d'eau du réseau pour éviter le gaspillage.
- Ajout de 9 sites de suivi de la désinfection pour préserver la qualité de l'eau
- La mise en œuvre de l'ensemble des actions va soutenir environ 35 emplois

**Échange en  
transparence  
avec les usagers**

**Préserver la  
ressource**

**Sécuriser  
l'alimentation  
en eau**

**Ne pas gaspiller  
l'eau**

**Avoir une eau de  
qualité au robinet**

**L'eau potable au  
service de l'emploi**

## Des investissements mais un prix de l'eau maîtrisé

La réalisation des 170 actions programmées par le schéma directeur représente des investissements importants, de l'ordre de 48 millions d'euros sur 15 ans. Ces investissements sont financés en grande partie par le prix de l'eau avec un recours à l'emprunt pour lisser l'effort d'investissement.

La tarification étant fixée avant 2022 par chacune des communes, il en résulte un prix de l'eau disparate. Avec la prise de la compétence eau potable par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la réglementation impose un tarif unique sur l'ensemble du territoire.

Les élus de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et les maires de chacune des communes ont proposé un tarif identique qui pourrait être de 2,27 € HT par m<sup>3</sup> en 2027. Ce tarif permet de financer le fonctionnement et une partie des investissements du service public.

**Le prix moyen de l'eau dans le département du Doubs en 2022 est de 1,91 € HT/m<sup>3</sup>.  
Pour la CCGP, il est en 2022 en moyenne de 1,44 € HT/m<sup>3</sup>.**



## Le plan 2023 – 2028 : l'accent sur le renouvellement du patrimoine et la sécurité d'alimentation

Les 15 années de programmation du schéma directeur sont découpées en trois plans de 5 ans, permettant de suivre l'avancement des actions et l'atteinte des objectifs fixés par les élus de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Sur le premier plan d'investissement, plus de 100 actions seront débutées et pour la plupart terminées pour répondre aux enjeux de la préservation de la ressource en eau et d'amélioration de la distribution à l'utilisateur.

Pour ce premier plan 2023 à 2028, les travaux porteront sur le renouvellement des réseaux et des ouvrages les plus vétustes.

En complément, de la partie renouvellement, des travaux de sécurisation seront entrepris. Il s'agira d'une part de connecter les puits de captages entre eux afin de mieux gérer les prélèvements en fonction de la disponibilité de l'eau et d'autre part, de compléter la sécurisation de l'alimentation en eau des communes par des interconnexions.

Un bilan sera réalisé à l'issue de chacun des plans pour ajuster si besoin, les actions à entreprendre afin que le service public de l'eau potable puisse s'adapter aux évolutions futures.



## Les principaux résultats attendus

### Diminuer le volume de fuites à 15 % des volumes produits

En se dotant d'équipements de détection des fuites, en renouvelant les réseaux anciens et les branchements fuyards, la CCGP s'investit fortement dans la recherche et l'élimination des fuites sur ses réseaux afin de ne pas gaspiller une ressource de plus en plus précieuse.

### Limiter les prélèvements

L'amélioration des performances des équipements et des réseaux permettra d'éviter des gaspillages et donc conduira à réduire les prélèvements. Pour aller jusqu'au bout de la démarche, des actions seront également entreprises afin d'aider les plus grands consommateurs à mettre en place des solutions permettant de réduire la consommation d'eau. Le fil conducteur est ainsi de réduire les pertes en eau et la consommation de manière à ne prélever uniquement l'eau dont le territoire a réellement besoin.



## Les principaux résultats attendus

### Mutualiser les ressources existantes

L'eau utilisée par la CCGP est prélevée dans les nappes phréatiques. Les prélèvements pour l'eau potable peuvent contribuer à abaisser le niveau des nappes, surtout lors des épisodes de sécheresse. Actuellement, chaque puits de captage ne permet d'alimenter qu'une partie du réseau de distribution d'eau. L'interconnexion des puits de captage permettra d'alimenter les réseaux de toutes les communes depuis chaque puits. Les prélèvements pourront ainsi être répartis selon la disponibilité de l'eau au niveau de chaque site de prélèvement.

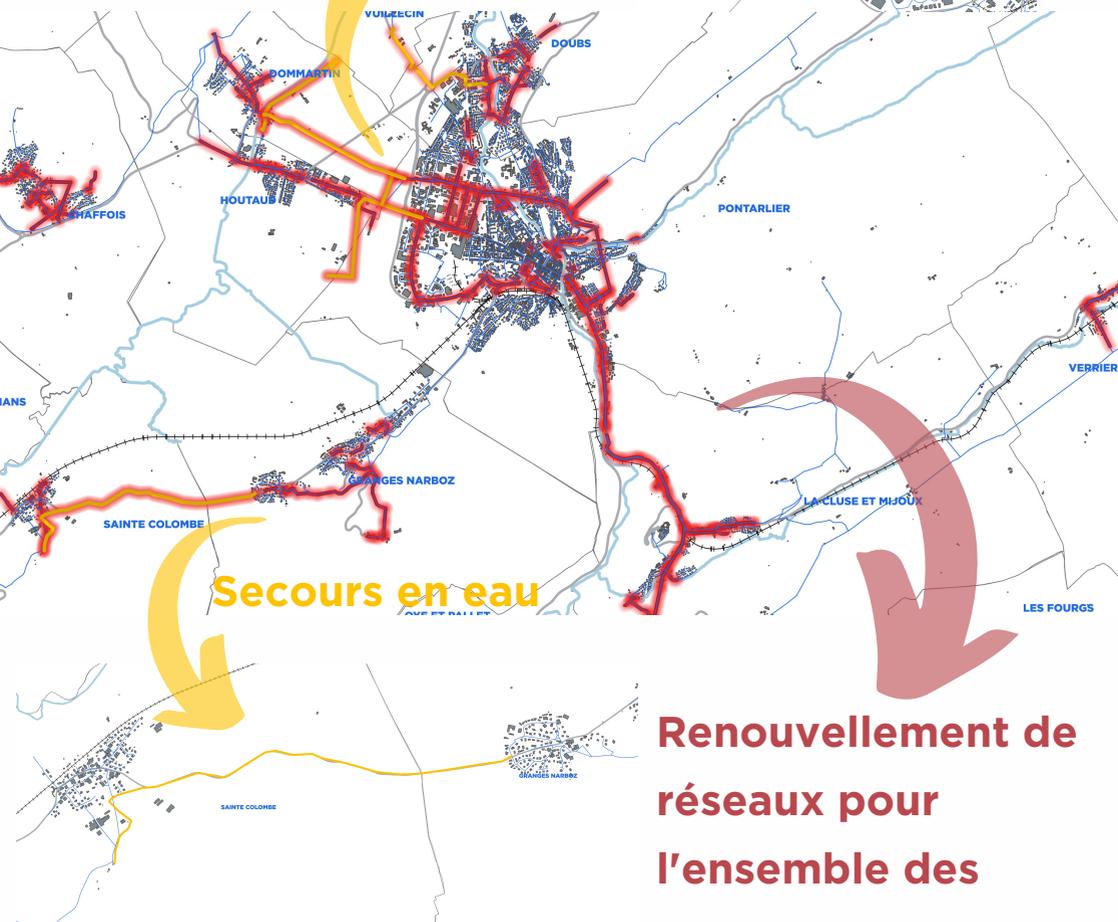
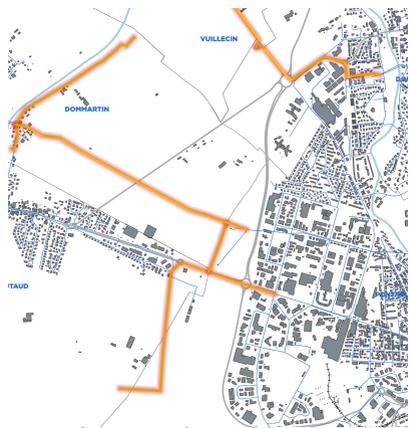
### Sécuriser le transport et la distribution de l'eau

Le premier plan d'investissement permettra de mettre en service les nouveaux puits de Houtaud et de réaliser des interconnexions entre les réseaux de distribution. Cette première étape de sécurisation se poursuivra sur le plan suivant afin de viser à terme une résilience de l'ensemble du territoire au premier incident.



# Les principaux travaux sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier

**Interconnexion des  
ressources**



**Secours en eau**

**Renouvellement de  
réseaux pour  
l'ensemble des  
communes**

Communauté de Communes du  
Grand Pontarlier

Maison de l'Intercommunalité  
22 rue Pierre Déchanet - BP 49

25 301 Pontarlier Cedex

contact@grandpontarlier.fr

tél. 03 81 39 40 02

Accueil sur rendez-vous

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Pour être informé de l'activité  
sur l'eau et l'assainissement et  
retrouver vos factures, consultez  
le portail abonnés :

<https://dea.grandpontarlier.fr>

